

Déclaration de la République de Pologne en application de l'article 9 du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale pour l'année de référence se terminant le 31 décembre 2020

I. DÉCLARATIONS VISÉES À L'ARTICLE 1^{ER}, POINT L), DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE CE DERNIER EST APPLICABLE

Le règlement (CE) n° 883/2004 s'applique depuis le 1^{er} mai 2010 aux actes législatifs énumérés, dans la mesure où ils sont couverts par le champ d'application dudit règlement et sous réserve des exceptions mentionnées ci-dessous. C'est également depuis cette date que ledit règlement s'applique en Pologne.

II. LÉGISLATIONS ET BRANCHES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE VISÉES À L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT S'APPLIQUE

1. Prestations de maladie

i) Prestations en nature

Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2020, acte 1398, texte consolidé, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001398>

Révision substantielle

La loi du 14 août 2020 modifiant certaines lois afin d'assurer le fonctionnement de la protection de la santé dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et après sa cessation (Journal des lois de 2020, acte 1493) a introduit la possibilité de demander une autorisation pour des traitements ou des tests de diagnostic dans un autre État membre de l'UE/AELE ou dans un pays tiers sous forme électronique, sous la forme d'un document électronique portant une signature électronique qualifiée, une signature personnelle ou une signature de confiance.

Un bénéficiaire de prestations accordées en vertu des règles de coordination qui est hospitalisé sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) autre que la République de Pologne peut obtenir le financement, par le Narodowy Fundusz Zdrowia (Fonds national de la santé, ci-après le «NFZ»), des frais de transport jusqu'au lieu où il poursuivra son traitement en Pologne, avec le moyen de transport le moins coûteux pouvant être utilisé compte tenu de son état de santé, si les coûts prévus de la poursuite du traitement à l'étranger dépassent ceux du transport et du traitement en Pologne. Dans la pratique, le NFZ n'a pas organisé de transport ni assuré de lieu de traitement en Pologne. La mise en œuvre de cette disposition a entraîné des difficultés à trouver une entité médicale qui poursuivrait le traitement des bénéficiaires en Pologne. Cette tâche incombait à la famille la plus proche ou aux autres parents des bénéficiaires, ou, si les patients n'avaient pas de famille, aux institutions de sécurité sociale ou aux bureaux provinciaux. La pandémie de COVID-19 a nettement aggravé ce problème: il a été pratiquement impossible pour la famille ou les institutions de trouver un lieu de traitement (hôpital, établissement de soins médicaux).

Compte tenu des difficultés mises en lumière et de la nature économique du transport, le NFZ est tenu de prévoir un lieu de traitement ultérieur en Pologne ou de désigner, parmi les établissements de soins avec lesquels le NFZ a conclu des accords, celui qui prendra en charge le patient, après avoir convenu de l'admission du patient dans cet établissement (article 42i, paragraphe 9a).

Date d'entrée en vigueur: 1^{er} septembre 2020.

La loi du 14 août 2020 modifiant la loi sur les militants de l'opposition anticommuniste et les personnes persécutées pour des raisons politiques ainsi que certaines autres lois (Journal des lois de 2020, acte 1578) a modifié la loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics afin d'uniformiser les prestations des personnes luttant pour l'indépendance de la Pologne entre 1939 et 1989 et de permettre au chef de l'Office polonais des anciens combattants et des persécutés (Urząd do Spraw Kombatantów i Osób Represjonowanych) d'effectuer des déclarations auprès de l'assurance maladie et de verser des contributions pour ces militants de l'opposition anticommuniste et personnes persécutées pour des raisons politiques qui ne sont pas couverts par l'assurance sociale en République de Pologne ou qui ne perçoivent pas de pension (ce qui donne essentiellement droit à l'assurance maladie). Pour l'heure, le chef de l'Urząd do Spraw Kombatantów i Osób Represjonowanych ne peut verser de telles contributions que pour les personnes se trouvant dans la situation décrite ci-dessus, qui ont lutté pour l'indépendance et ont été persécutées jusqu'en 1956.

Date d'entrée en vigueur: 15 octobre 2020.

La loi du 7 octobre 2020 sur le Fonds médical (Journal des lois de 2020, acte 1875) a modifié la loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics. Les modifications concernent des adaptations nécessaires à la suite de l'introduction des dispositions prévues par la loi sur le Fonds médical. La liste des prestations de soins financées au-delà du montant dû par le FNZ au prestataire de soins de santé est étendue de manière à inclure les prestations octroyées aux personnes jusqu'à l'âge de 18 ans. Les coûts des prestations fournies aux mineurs qui dépassent le montant à charge du FNZ seront financés par le Fonds médical.

En outre, conformément à l'article 32, paragraphe 1, de la loi sur le Fonds médical, «le sous-fonds thérapeutique et de l'innovation sert à financer les coûts des services de soins de santé fournis en dehors du pays».

Date d'entrée en vigueur: 26 novembre 2020.

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 266, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000266>
[dispositions législatives applicables aux prestations de maladie en espèces servies par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2020, acte 174, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000174>
Article 9, point 2, articles 14 et 15a [indemnité de maladie].
Révision substantielle:

La loi sur les prestations en espèces de la sécurité sociale en cas de maladie et de maternité a modifié l'article 14, paragraphes 4 et 5, de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs en ce qui concerne les certificats médicaux.

Date d'entrée en vigueur: 1^{er} décembre 2018.

- Loi du 26 juin 1974 – Code du travail (Journal des lois de 2020, acte 1320, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001320>
Article 92 [indemnité d'incapacité de travail pour maladie du travailleur].
- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 53, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000053>
[dispositions législatives applicables aux prestations de maladie en espèces servies par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 25 juin 1999 sur les prestations en espèces de la sécurité sociale en cas de maladie et de maternité (Journal des lois de 2020, acte 870, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000870>
Chapitre 2: Indemnité de maladie [indemnité de maladie].
Chapitre 3: Prestation de rééducation [prestation de rééducation].
Chapitre 4: Allocation compensatoire [allocation compensatoire].
Chapitre 7: Allocation de soins [allocation de soins].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.

Révision substantielle:

La loi du 31 janvier 2019 sur l'allocation parentale complémentaire (Journal des lois de 2019, acte 303, tel que modifié) a étendu aux personnes ayant droit à l'allocation parentale complémentaire le cercle des personnes n'ayant pas droit à l'indemnité de maladie après la cessation de leur droit à l'assurance ni à la prestation de rééducation.

Date d'entrée en vigueur de la loi: 1^{er} mars 2019.

2. Prestations de maternité et de paternité assimilées

i) Prestations en nature

Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2020, acte 1398, texte consolidé, tel que modifié).

[prestations de maternité en nature]

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001398>

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 266, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000266>
[dispositions législatives applicables aux prestations de maternité et de paternité assimilées en espèces servies par l'Institut des assurances sociales et énumérées dans cette déclaration].

Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.

- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2020, acte 174, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000174>
Article 18, point 7, et article 35a [allocation de maternité].
- Loi du 26 juin 1974 – Code du travail (Journal des lois de 2020, acte 1320, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU202000001320>
Section VIII: Droits des travailleurs liés à la parentalité [allocation de maternité].
- Loi du 25 juin 1999 sur les prestations en espèces de la sécurité sociale en cas de maladie et de maternité (Journal des lois de 2020, acte 870, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000870>
Chapitre 6: Allocation de maternité [allocation de maternité].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.

3. Prestations d'invalidité

i) Prestations en nature

Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2020, acte 1398, texte consolidé, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU202000001398>

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 266, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000266>
[dispositions législatives applicables aux prestations d'invalidité en espèces servies par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 53, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000053>
Section III: Chapitre 1: Pension d'incapacité de travail [pensions d'incapacité de travail, pensions de formation].
Section IV: Suppléments aux retraites et pensions, article 75 [allocation pour aide aux soins].
Section VI: Prestations accordées selon des modalités spécifiques [pensions d'incapacité de travail accordées selon des modalités spécifiques par le président du conseil des ministres ou le président de l'Institut des assurances sociales.]
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 9 janvier 2020 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2020, acte 321).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000321>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces]

Date d'entrée en vigueur: 28 février 2020.

- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2020, acte 174, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000174>

[pension agricole d'incapacité de travail, avec les prestations supplémentaires liées.]

- Loi du 14 août 2020 modifiant la loi sur les militants de l'opposition anticommuniste et les personnes persécutées pour des raisons politiques ainsi que certaines autres lois (Journal des lois de 2020, acte 1578)

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001578>

Révision substantielle:

Introduction de la possibilité d'accorder une indemnité aux bénéficiaires de la loi du 20 mars 2015 sur les militants de l'opposition anticommuniste et les personnes persécutées pour des raisons politiques (Journal des lois de 2020, acte 319, tel que modifié) qui ont droit à une pension d'invalidité et à une pension d'incapacité de travail.

- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 586, tel que modifié).

<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000586>

- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 723).

<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000723>

- Loi du 28 novembre 2014 sur les commissions médicales relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur (Journal des lois de 2020, acte 398, tel que modifié).

Date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2015.

<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000398>

4. Prestations de vieillesse

i) Prestations en nature

Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2020, acte 1398, texte consolidé, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001398>

Article 66, paragraphe 1, point 16.

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 266, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000266>

[dispositions législatives applicables aux prestations de vieillesse en espèces servies par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].

- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 53, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000053>

Section II: Retraites [retraites des personnes nées après le 31 décembre 1948, retraites des personnes nées avant le 1^{er} janvier 1949, retraites de certaines personnes nées après le 31 décembre 1948 et avant le 1^{er} janvier 1969, retraites minières].

Section IV: Suppléments aux retraites et pensions, article 75 [allocation pour aide aux soins].

Section VI: Prestations accordées selon des modalités spécifiques [pensions de retraite accordées selon des modalités spécifiques par le président du conseil des ministres ou le président de l'Institut des assurances sociales].

Article 184 [retraite des personnes nées après le 31 décembre 1948 ayant occupé un emploi de nature particulière ou ayant travaillé dans des conditions particulières].

La loi du 16 novembre 2016 modifiant la loi sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale ainsi que certaines autres lois (Journal des lois de 2017, acte 38) a, entre autres, abrogé les dispositions législatives relatives à l'octroi d'une retraite partielle et abaissé l'âge normal de la retraite.

Date d'entrée en vigueur: 1^{er} octobre 2017.

Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.

- Loi du 9 janvier 2020 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2020, acte 321, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000321>

Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces]

Date d'entrée en vigueur: 28 février 2020.

- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2020, acte , 174, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000174>

[retraite agricole au titre de la loi susmentionnée et compléments de retraite].

- Loi du 14 août 2020 modifiant la loi sur les militants de l'opposition anticommuniste et les personnes persécutées pour des raisons politiques ainsi que certaines autres lois (Journal des lois de 2020, acte 1578)

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001578>

Révision substantielle:

Introduction de la possibilité d'accorder une indemnité aux bénéficiaires de la loi du 20 mars 2015 sur les militants de l'opposition anticommuniste et les personnes persécutées pour des raisons politiques (Journal des lois de 2020, acte 319, tel que modifié) qui ont droit à une pension de retraite.

- Loi du 28 août 1997 sur l'organisation et le fonctionnement des fonds de pension (Journal des lois de 2020, acte 105, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000105>

[dispositions législatives applicables aux prestations de vieillesse en espèces servies par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].

- Loi du 21 novembre 2008 sur les retraites par capitalisation (Journal des lois de 2018, acte 926, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20180000926>

Chapitre 2: Types de retraites par capitalisation [pension à versements périodiques].

- Loi du 26 janvier 1982 établissant le statut des enseignants (Journal des lois de 2019, acte 2215).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190002215>

Article 88 [pension de retraite des enseignants indépendamment de l'âge].

- Loi du 19 décembre 2008 sur les pensions de transition (Journal des lois de 2018, acte 1924).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20180001924>

Article 4 [pensions de transition].

Article 19 [allocation pour aide aux soins].

- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 586, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?d=WDU20200000586>
- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 723).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000723>
- Loi du 28 novembre 2014 sur les commissions médicales relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur (Journal des lois de 2020, acte 398, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000398>
Date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2015.
- Loi du 27 juillet 2001 sur l'organisation des tribunaux de droit commun (Journal des lois de 2020, acte 2072)
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200002072>
Articles 69 à 73 et 100 à 102.
- Loi du 28 janvier 2016 sur le ministère public (Journal des lois de 2019, acte 740, tel que modifié.)
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190000740>
Article 127, paragraphe 1.
Date d'entrée en vigueur: 4 mars 2016.

5. Pensions de survie

i) Prestations en nature

Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2020, acte 1398, texte consolidé, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001398>

Article 66, paragraphe 1, point 16.

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 266, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000266>
[dispositions législatives applicables aux pensions de survie en espèces versées par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 53, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000053>
Section III: Chapitre 2: Pension de survie [pensions de survie].
Section IV: Suppléments aux retraites et pensions, article 75 [allocation pour aide aux soins], article 76 [supplément pour les orphelins de père et de mère].
Section VI: Prestations accordées selon des modalités spécifiques [pensions de survie accordées selon des modalités spécifiques par le président du conseil des ministres ou le président de l'Institut des assurances sociales].

Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.

- Loi du 9 janvier 2020 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2020, acte 321, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000321>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces]
Date d'entrée en vigueur: 28 février 2020.
- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2020, acte 174, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000174>
[Pension de survie au titre de la loi susmentionnée et compléments à cette pension].
- Loi du 19 décembre 2008 sur les pensions de transition (Journal des lois de 2018, acte 1924).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20180001924>
Article 18 [pensions de survie, supplément pour les orphelins de père et de mère]
- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 586, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000586>
- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 723).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000723>
- Loi du 18 juillet 2001 sur l'organisation des tribunaux de droit commun (Journal des lois de 2020, acte 2072)
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU202000002072>
Articles 69 à 73 et 100 à 102.
- Loi du 28 janvier 2016 sur le ministère public (Journal des lois de 2019, acte 740, tel que modifié)
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190000740>
Article 127, paragraphe 1.
Date d'entrée en vigueur: 4 mars 2016.

6. Prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles

i) Prestations en nature

Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2020, acte 1398, texte consolidé, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001398>

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 266, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000266>

[dispositions législatives applicables aux prestations en espèces en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles servies par l'Institut des assurances sociales et énumérées dans cette déclaration].

- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2020, acte 174, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000174>
Article 9, point 1, et articles 10 à 13 [indemnisation ponctuelle pour accident du travail ou maladie professionnelle des agriculteurs].
- Loi du 30 octobre 2002 sur l'assurance sociale en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles (Journal des lois de 2019, acte 1205, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190001205>
Chapitre 2: Types de prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, conditions d'ouverture du droit aux prestations, règles et modalités d'octroi de ces prestations, détermination de leur montant et modalités de versement [indemnité de maladie, prestation de rééducation, allocation compensatoire, indemnisation ponctuelle, pension d'incapacité de travail, pension de formation, pension de survie, supplément pour orphelins de père et de mère, allocation pour aide aux soins, prise en charge des soins dentaires et de la vaccination préventive ainsi que de la fourniture d'articles orthopédiques dans la mesure prévue par la loi].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 26 juin 1974 – Code du travail (Journal des lois de 2020, acte 1320, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001320>
[dispositions législatives applicables aux prestations en espèces en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles servies par l'Institut des assurances sociales et énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 19 août 2011 sur les anciens combattants ayant servi à l'étranger (Journal des lois de 2020, acte 2055, tel que modifié).
<http://isap.sejm.gov.pl/DetailsServlet?id=WDU20200002055>
Chapitre 6: Supplément pour les vétérans ayant été blessés [supplément pour les vétérans ayant été blessés].
Date d'entrée en vigueur: 30 mars 2012.
- Loi du 25 juin 1999 sur les prestations en espèces de la sécurité sociale en cas de maladie et de maternité (Journal des lois de 2020, acte 870, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000870>
Chapitre 2: Indemnité de maladie [indemnité de maladie].
Chapitre 3: Prestation de rééducation [prestation de rééducation].
Chapitre 4: Allocation compensatoire [allocation compensatoire].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée du 9 janvier 2020 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2020, acte 321) qui s'applique.
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000321>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces]
Date d'entrée en vigueur: 28 février 2020.
- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 586, tel que modifié)
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000586>

- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 723).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000723>
- Loi du 28 novembre 2014 sur les commissions médicales relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur (Journal des lois de 2020, acte 398, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000398>

7. Allocations de décès

Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 266, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000266>
[dispositions législatives applicables aux allocations de décès en espèces servies par l'Institut des assurances sociales et énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2020, acte 174, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000174>
Article 18, point 6, et article 35 [allocation pour frais funéraires].
- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 53, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000053>
Section V: Allocation pour frais funéraires [allocation pour frais funéraires].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 30 avril 2004 sur les prestations de préretraite (Journal des lois de 2020, acte 1725, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001725>
Article 10 [allocation pour frais funéraires].
- Loi du 19 décembre 2008 sur les pensions de transition (Journal des lois de 2018, acte 1924).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20180001924>
Article 20 [allocation pour frais funéraires].
- Loi du 22 mai 2009 sur les prestations de compensation pour les enseignants (Journal des lois de 2018, acte 128).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20180000128>
Article 12 [allocation pour frais funéraires].
- Loi du 27 juin 2003 sur les pensions sociales (Journal des lois de 2020, acte 1300).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001300>
Article 12a [allocation pour frais funéraires].
- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 586, tel que modifié)
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000586>
- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire,

du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 723).

<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000723>

Article 26 [allocation pour frais funéraires].

- Loi du 27 juillet 2001 sur l'organisation des tribunaux de droit commun (Journal des lois de 2020, acte 2072)

<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200002072>

Articles 69 à 73 et 100 à 102.

- Loi du 28 janvier 2016 sur le ministère public (Journal des lois de 2019, acte 740, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190000740>

Article 127, paragraphe 1.

Date d'entrée en vigueur: 4 mars 2016.

8. Prestations de chômage

i) Prestations en nature

Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2020, acte 1398, texte consolidé, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001398>

Article 66, paragraphe 1, points 24 et 24a.

ii) Prestations en espèces

- Loi du 20 avril 2004 sur la promotion de l'emploi et les institutions du marché du travail (Journal des lois de 2020, acte 1409, texte consolidé.)

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001409>

Chapitre 15 [prestations de chômage].

9. Prestations de préretraite

Prestations en espèces

- Loi du 30 avril 2004 sur les prestations de préretraite (Journal des lois de 2020, acte 1725, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001725>

Article 2 [prestations de préretraite].

- Loi du 22 mai 2009 sur les prestations de compensation pour les enseignants (Journal des lois de 2018, acte 128).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20180000128>

Article 3 et article 4 [prestations de compensation pour les enseignants].

Article 11 [allocation pour aide aux soins].

- Loi du 9 janvier 2020 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2020, acte 321, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000321>

Article 2 [prestations annuelles supplémentaires en espèces]

Date d'entrée en vigueur: 28 février 2020.

10. Prestations familiales

i) Prestations en nature

Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2020, acte 1398, texte consolidé, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001398>

Article 66, paragraphe 1, points 28 à 28b.

ii) Prestations en espèces

- Loi du 28 novembre 2003 sur les prestations familiales (Journal des lois de 2020, acte 111, tel que modifié).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000111>
- Loi du 11 février 2016 relative aux aides accordées par l'État pour l'éducation des enfants (Journal des lois de 2019, acte 2407, tel que modifié).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190002407>
- Loi du 26 avril 2019 modifiant la loi sur les aides accordées par l'État pour l'éducation des enfants ainsi que certaines autres lois (Journal des lois de 2019, acte 924).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190000924>
- Loi du 4 novembre 2016 sur le soutien aux femmes enceintes et aux familles, dite «Pour la vie» (Journal des lois de 2020, acte 1329).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001329>
- Loi du 7 juillet 2017 modifiant certaines lois relatives aux régimes d'aide aux familles (Journal des lois de 2017, acte 1428).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20170001428>

11. Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif

a) Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif destinées à garantir un revenu minimal de subsistance conformément à l'article 70, paragraphe 2, point a) i), du règlement (CE) n° 883/2004.

Prestations en espèces

- Loi du 31 janvier 2019 sur l'allocation parentale complémentaire (Journal des lois de 2019, acte 303).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190000303>
Article 3 [allocation parentale complémentaire].
Date d'entrée en vigueur: 1^{er} mars 2019.
- Loi du 31 juillet 2019 sur l'allocation complémentaire pour les personnes dépendantes (Journal des lois de 2020, acte 1936, tel que modifié).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001936>
Article 2 [allocation aux personnes dépendantes].
Date d'entrée en vigueur: 1^{er} octobre 2019.

b) Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif qui, conformément à l'article 70, paragraphe 2, point a) ii), du règlement (CE) n° 883/2004, sont destinées à assurer une protection spécifique aux personnes handicapées en référence à l'environnement social de ces personnes.

Prestations en espèces

- Loi du 27 juin 2003 sur les pensions sociales (Journal des lois de 2020, acte 1300).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001300>
Article 2 et article 4 [pension sociale].

III. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 8, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT S'APPLIQUE

Depuis le 1^{er} mai 2010, le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil s'applique aux conventions susmentionnées, dans la mesure où celles-ci entrent dans le champ d'application dudit règlement et sous réserve des exceptions mentionnées ci-dessous. C'est également depuis cette date que ledit règlement s'applique en Pologne.

Néant

IV. PRESTATIONS MINIMALES VISÉES À L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004

Depuis le 1^{er} mai 2010, le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil s'applique aux prestations minimales susmentionnées, dans la mesure où celles-ci entrent dans le champ d'application dudit règlement et sous réserve des exceptions mentionnées ci-dessous. C'est également depuis cette date que ledit règlement s'applique en Pologne.

- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2020, acte 53, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000053>
Article 85 et article 87.
- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 586, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU202000000586>
- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2020, acte 723).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU202000000723>
- Loi du 27 juillet 2001 sur l'organisation des tribunaux de droit commun (Journal des lois de 2020, acte 2072)
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU2020000002072>

Articles 69 à 73 et 100 à 102.

- Loi du 28 janvier 2016 sur le ministère public (Journal des lois de 2019, acte 740, tel que modifié)
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190000740>
Article 127, paragraphe 1.

V. POSSIBILITÉ POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE TRAVAILLEURS NON SALARIÉS D'ÊTRE COUVERTES PAR UN RÉGIME DE PRESTATIONS DE CHÔMAGE [ART. 65 BIS, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004] ET LÉGISLATION Y AFFÉRENTE, DÈS LORS QU'ELLE EST APPLICABLE.

Biffer la mention inutile

~~La législation [X] ne permet pas aux catégories de travailleurs non salariés d'être couvertes par un régime de prestations de chômage.~~

OU

La législation de la Pologne prévoit la possibilité pour les personnes non salariées d'être couvertes par le régime de l'assurance chômage.

- Loi du 20 avril 2004 sur la promotion de l'emploi et les institutions du marché du travail (Journal des lois de 2020, acte 1409, texte consolidé)
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001409>
Chapitre 15